



Deux photos du saumon pink mâle, avec sa bosse sur le dos, pris par Pascal Boulanger sur la Canche fin août (Photos © Fédération départementale de Pêche du Pas-de-Calais).

Les faux semblants des transitions énergétiques et écologiques

Alors que le ministre de la transition écologique et solidaire vient d'acter la destruction des barrages sur la Sélune, les autorités locales de Haute-Loire ont donné l'autorisation de faire construire une micro-centrale hydroélectrique sur l'affluent de l'Allier qui alimente en eau le Conservatoire national du saumon sauvage... Ces deux exemples sont révélateurs du flou qui persiste en France à propos des deux transitions, énergétique et écologique.

Enfin, les deux barrages qui coupent la route aux saumons de la Sélune (Manche) seront bientôt détruits. Les barrages de Vézins et de la Roche-qui-Boit, sur la partie aval du petit fleuve côtier qui se jette dans la baie du Mont Saint-Michel avaient échappé à la destruction sous le ministère Royal. Rappelez-vous, sous le gouvernement Sarkozy, Jean-Louis Borloo en avait dans un premier temps décidé la destruction. Comme quoi en politique, il faut faire vite, car le vent peut tourner. Et d'ailleurs, il ne manque jamais de tourner.

M^{me} Royal avait brandit la transition énergétique pour revenir sur la parole de son prédécesseur au ministère de la transition écologie et solidaire. Il y a quelques semaines, Nicolas Hulot a tranché. Les deux barrages

seront bien détruits. Les travaux de stabilisation et d'extraction des sédiments ont commencé sur un des affluents de la Sélune, l'Yvrande. Jusqu'en mars, ces travaux continueront sur les retenues et les affluents. Les sédiments, c'était le dernier cheval de bataille des pro-barrages, mettant en avant le risque de contamination des eaux de la baie.

On ne fait pas d'omelettes sans casser d'œufs, et un jour ou l'autre, il faudra bien affronter ces sédiments. Et il s'avère que c'est sans doute mieux maintenant que dans trente ans. L'ensemble des travaux s'étendra sur deux ans, car un suivi sérieux de renaturation est indispensable pour redonner à l'ancien lit un profil morphologique viable, capable d'encaisser les crues et même d'en profiter.

La Sélune libre est un très beau projet, car c'est le seul dans ce cas à libérer un fleuve en entier. Car il a eu des précédents, sur l'Allier (Saint-Etienne-du-Vigan), sur la Vienne (Maison Rouge) et sur le Leguer (Kernansquillec), mais ces barrages étaient situés beaucoup plus en amont sur les cours d'eau. Les barrages de la Sélune se trouvent sur la partie basse. Les saumons qui se prennent sur la Sélune sont des égarés de la Sée toute proche qui viennent buter sur le mur du barrage, avec des chances de se reproduire quasiment nulles.

Alors, bravo M. Hulot, car selon les experts des poissons migrateurs, la Sélune à tout pour accueillir une belle population de saumons. Et c'est l'ensemble du fleuve qui profitera de la libération de ses eaux.

Un pas en avant...

Alors, on peut se dire qu'enfin, le message est passé, que d'autres projets vont prendre forme. Ce n'est malheureusement pas tout à fait le cas. Pour preuve, un contre-exemple, qui traduit parfaitement le "pas de deux" qu'opère l'Etat entre la transition écologique, avec d'un côté l'obligation d'atteindre 23 % d'énergie renouvelables pour 2020 (devenus depuis 27% pour 2030). Comme on ne parvient pas à l'objectif initial de 23 %, on l'augmente et on retarde la date butoir. C'est beau l'art de botter en touche !

Et de l'autre, la continuité écologique, qui par principe, est l'ennemie jurée des barrages. Une micro-centrale hydroélectrique est en train d'être construite juste en amont du Conservatoire na-

La décision de Nicolas Hulot de libérer la Sélune a été saluée par toutes les associations de défense de l'environnement qui s'intéressent aux rivières et pas uniquement par les pêcheurs. Mais la transition écologique se discute au cas par cas, avec parfois des décisions incompréhensibles comme sur la Desges, affluent de l'Allier.



tional du saumon sauvage sur la Desges (affluent de l'Allier), qui alimente en eau cette pisciculture...

L'altération de cette rivière, bénéficiant de plusieurs dispositifs de protection au titre de divers textes nationaux et européens, est donc en principe impossible. Une atteinte physique majeure s'y déroule pourtant. Utilisant un flou juridique dans le dispositif national de protection des rivières à migrateurs, le "droit fondé en titre" d'un ancien moulin, la Communauté de Communes des Rives du haut Allier et l'entreprise Cegelec, ont discrètement lancé un chantier qui est un contresens en matière d'aménagement du territoire.

L'administration locale, oubliant le remarquable programme de restauration de la biodiversité initié par l'Etat à travers le Plan Loire Grandeur Nature (4.1.1994) a délivré une autorisation de construction d'un ensemble d'ouvrages comprenant la reconstruction d'un barrage abandonné depuis 1978, la mise en place d'une conduite forcée de 600 mètres de longueur et d'une usine hydroé-

lectrique tout cela conduisant à une altération massive du fonctionnement de la Desges et du bief de l'ancien moulin, qui héberge une espèce protégée comme la lamproie de Planer.

Un monde merveilleux...

Le dossier de la Sélune et celui de la Desges mettent en lumière les contradictions qui tiraillent le ministère de la transition écologique et solidaire. On veut ainsi le beurre, l'argent du beurre et si possible la fermière.

Le cas du Conservatoire national du saumon sauvage avec la microcentrale de la Desges est révélatrice d'un certain nombre de symptômes typiquement liés à notre époque, pleine de contradictions. Car la reconquête du saumon sur l'axe Loire/Allier coûte cher à l'Etat pour un résultat loin d'être satisfaisant. Ça ressemble à un duel de coups de communication avec d'un côté des saumons "plus sauvages que les sauvages" et de l'autre une électricité "propre", en réalité au rendement énergétique et économique douteux et aux conséquences inévi-

tables sur le cours d'eau. Jamais une microcentrale a été bénéfique pour la vie dans un cours d'eau. Ce n'est d'ailleurs pas du tout sa vocation.

C'est ainsi que l'on fait croire au peuple que tout va bien dans le meilleur des mondes.. Ph B.



Goumois

Devenez l'un des 4 propriétaires de cette maison de pêche

Sur les bords du Doubs franco suisse, à Goumois. Ancienne verrerie. 200 m² aménagés plus 400m² aménageables. **En société civile immobilière** Très grand double séjour plus cuisine ouverte, à l'étage trois chambres, dont suite parentale, deux salles de bain. Terrain 2000m². Face à la Suisse. Aucun vis à vis. **Parcours à truites sous les fenêtres. Gobages visibles de toutes les fenêtres.**

Renseignements : 06 80 96 69 79

Restent deux parts

Sécheresse 2017, pire que 2003 dans bien des régions

Cette année, le manque de précipitations s'est fait ressentir progressivement, depuis le mois de mai. Puis, ça a continué tout l'été et durant l'automne. A l'heure où nous bouclons ce journal, certains départements du sud-est attendent toujours des pluies dignes de ce nom. Pour ces régions, la situation est très préoccupante, et même, de mémoire d'homme sans précédents. Au niveau national, ce sont 85 départements qui ont été déclarés en état de sécheresse.

Localement, les préfetures ont mis en place des arrêtés qui comme toujours dans ces cas-là, n'ont été que de simples recommandations. Les agriculteurs ont pour la plupart prélevés des quantités colossales d'une eau de plus en plus rares sans que personne n'ait l'audace, pour ne pas dire l'inconscience, de leur faire remarquer que les nappes et les rivières souffraient terriblement. Dans ce triste portrait, il existe au moins une bonne nouvelle. Ce genre d'année déré-

glée devrait insister le monde agricole à un peu plus de bon sens, en choisissant des cultures mieux adaptées au climat. A vouloir semer du maïs partout, il faut s'attendre à quelques déconvenues...

Les spécialistes du climat prévoient dans un avenir très proche des années semblables à 2017 ou à l'inverse, des douches de plusieurs mois (le printemps 2016 dans l'Est est un bon exemple). Les années au déroulement normal deviennent l'exception. En voulant dicter ses lois et ses désires à la nature, l'agriculture risque de le payer très cher (le contribuable aussi...). Il semble désormais évident qu'il va falloir changer nos habitudes à tous niveaux et très rapidement. A l'étranger, le climat change tout autant, y compris dans des contrées réputées très humides comme l'Ecosse. Début mai, le sud du pays entamait sa huitième semaine sans pluie. De jamais vu au pays de la veste huilée !

Aisne

Captage des eaux de la Dhuis, un silence qui en dit long...

Sous-affluent de la Marne, la Dhuis est un cours d'eau à salmonidés d'une vingtaine de kilomètres parmi les plus préservés du département. Seulement voilà, ce joli cours d'eau est en proie au prélèvement, excessif selon la fédération de pêche, d'une eau destinée à alimenter Marne-La-Vallée et Disneyland Paris en Seine-et-Marne. Ce point de captage de la Dhuis est ancien, très ancien

même. Voulant en savoir un peu plus sur cette nouvelle mise en service, la fédération de pêche de l'Aisne a contacté la DDT, afin de connaître le règlementation en vigueur, de savoir qu'elle était le débit minimum biologique à respecter, etc. Mais l'administration ne dispose visiblement que de la version initiale d'un semblant de règlement d'eau qui date de... 1862. De son côté la



© Fédération de pêche de l'Aisne

Communauté d'agglomération de Val d'Europe ne répond pas aux courriers de la fédération. Le sujet devient à la fois tabou et sensible. Pour sa part, la fédération de pêche de l'Aisne estime qu'en aval

du point de captage, la Dhuis souffre de nombreux dysfonctionnements en chaîne : manque de volume d'eau, de courant, explosion algale, manque d'habitat, mauvaise oxygénation, etc.

133 millions d'euros investis pour l'eau dans le bassin Rhône-Méditerranée-Corse

L'Agence de l'eau RMC a attribué 133 millions d'euros d'aides (dont 125 Me en subventions et 8 M en avance remboursable sur 10 ans) au cours de ce 3^{ème} trimestre de l'année 2017 pour financer 2050 projets qui visent à économiser l'eau potable, restaurer les milieux aquatiques et lutter contre les pollutions domestiques, industrielles et agricoles.

- Près de 50% des aides (63 Me) sont attribués aux opérations de lutte contre la pollution domestique et d'amélioration de l'eau potable, portées par les collectivités.
- 37 Me alloués à l'assainissement, dont 14,2 M pour la collecte des eaux usées.

- 22,8 Me pour leur traitement et la valorisation énergétique des sous-produits (6,4 M).
- 12 Me octroyés à l'eau potable, dont 7,7 Me pour la mise à niveau des équipements des communes rurales (réseaux essentiellement).
- 14 Me consacrés à la gestion durable des services d'eau et d'assainissement, dont 12,2 Me dans le cadre de l'appel à projets destiné à favoriser les études préalables nécessaires au transfert des compétences "eau" et "assainissement" et à la structuration des services, avant le 1^{er} janvier 2020 (Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République - NOTRe).

- 19 % des aides (24,8 Me) bénéficient à la restauration des milieux aquatiques, dont 11,7 Me pour améliorer la morphologie et la continuité des cours d'eau et 8,7 Me consacrés à l'animation de ces actions (études et postes).
- 18 % (23,5 Me) vont à la lutte contre les pollutions agricoles, dont 18,2 Me attribués à l'Agence de Services et de Paiement pour le reversement d'aides directes aux agriculteurs pour soutenir les changements de pratiques (mesures agro-environnementales et Climatiques, agriculture biologique).
- 9% (12,2 Me) d'aides vont à la gestion quantitative, avec 10,4 Me consacrés aux économies d'eau.